

Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major
Bureau de l'instruction



SAUVETAGE

Sauvetage aquatique au SIS

Présentation		Réf.	
Création	App Favre & Lampart	Date	08.04.2022
Mise à jour	App Lampart	Date	11.03.2023
Mise en ligne		Date	



Programme

- **Présentation** du service (salle de théorie)
- **Procédure «feu de bateau»**
- Séparation en **2 groupes**
- Visite du **bateau «feu»** – Cesar 92
- Présentation du **matériel spécifique feu et sauvetage nautique/aquatique**



Ces images qui valent tant de mots...

11'000 interventions par an

https://www.youtube.com/channel/UCMutb_qPYUqa_XYcF5kd6xg



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Missions «nautiques»

- Sauvetage
- Incendie
- Pollution
- Technique

**LA VICTIME
AU CENTRE DE TOUT
EN TOUT TEMPS**

Intervention sur plans d'eau en 2021:

- | | |
|-------------------------|----|
| • Sauvetage de personne | 32 |
| • Recherche de personne | 8 |
| • Sauvetage d'animaux | 7 |
| • Feu | 2 |
| • Pollution | 18 |
| • Technique | 8 |

Total = 75



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Cadre légal

Abréviation	Numéro	Libellé complet
• <i>Législation fédérale</i>		
LPPCI	RS 520.1	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
• <i>Législation cantonale genevoise</i>		
LPSSP	F4 05	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers
RPSSP	F4 05.01	Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers
LTSU	K1 21	Loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents
RORCA-GE	G3 03	Règlement sur l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle
• <i>Bases conventionnelles et municipales</i>		
	LC21 151	Statut du personnel de la Ville de Genève
		Convention du 22.08.96 relative à l'intervention du Service incendie et secours hors du territoire de la Ville de Genève et sa collaboration avec les services de sécurité de l'aéroport international de Genève



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Loi cantonale F4 05

Section 2 - Service de défense permanente

Art. 8 - Groupement SIS

¹ Pour toutes les communes à l'exception de Céligny, **le groupement SIS est chargé, de manière permanente et en tous lieux :**

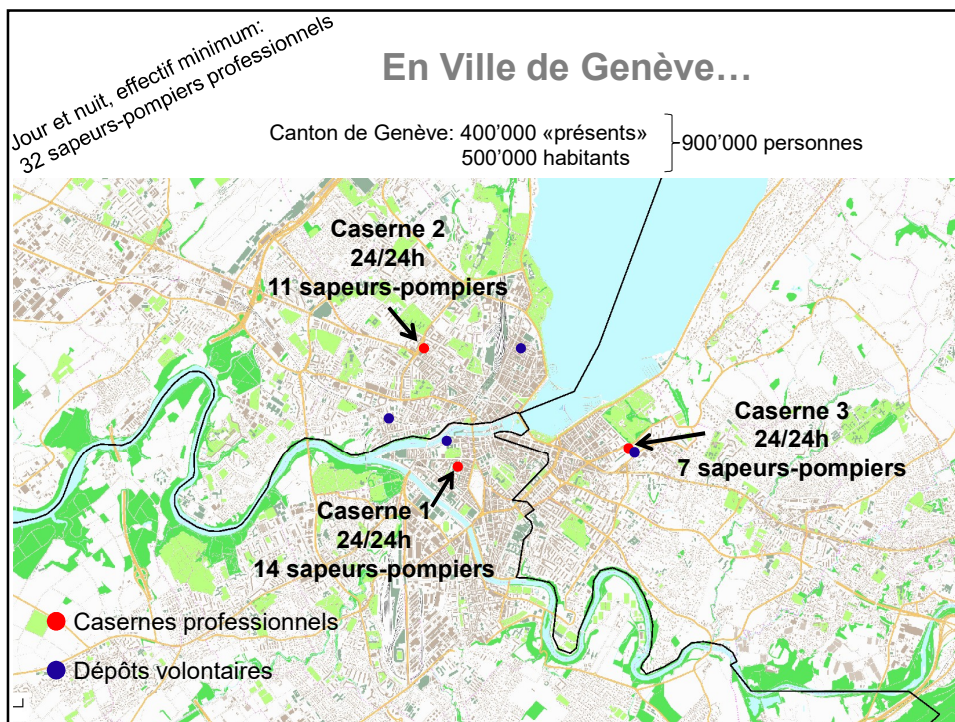
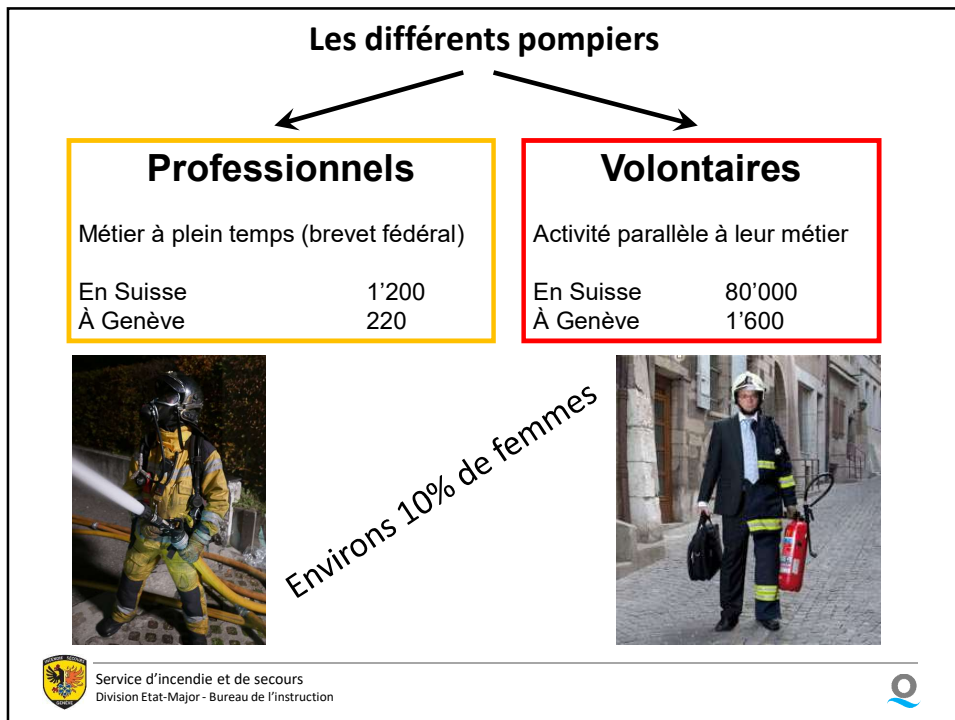
- a) **des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau;**
- b) des mesures de lutte contre l'**incendie** et les risques d'explosion;
- c) des mesures de protection de l'**environnement** en cas de sinistre;
- d) des mesures de lutte contre la **pollution** et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- e) des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques;
- f) des opérations à caractère technique;
- g) de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent;
- h) de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique;
- i) de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

² **Le groupement SIS peut conclure des accords avec d'autres entités dans les domaines relevant de ses missions, y compris à l'extérieur du canton de Genève.**



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction





Rythme de travail de base

- **3 compagnies incendie**
- 3'538 heures «dues au service» par chaque SPP
(-264h de vacances), soit 94 gardes de 24h sur l'année

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
TRAVAIL	repos	repos	repos	repos	repos	TRAVAIL
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
repos	repos	TRAVAIL	repos	repos	TRAVAIL	repos
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
repos	TRAVAIL	repos	repos	TRAVAIL	repos	repos



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



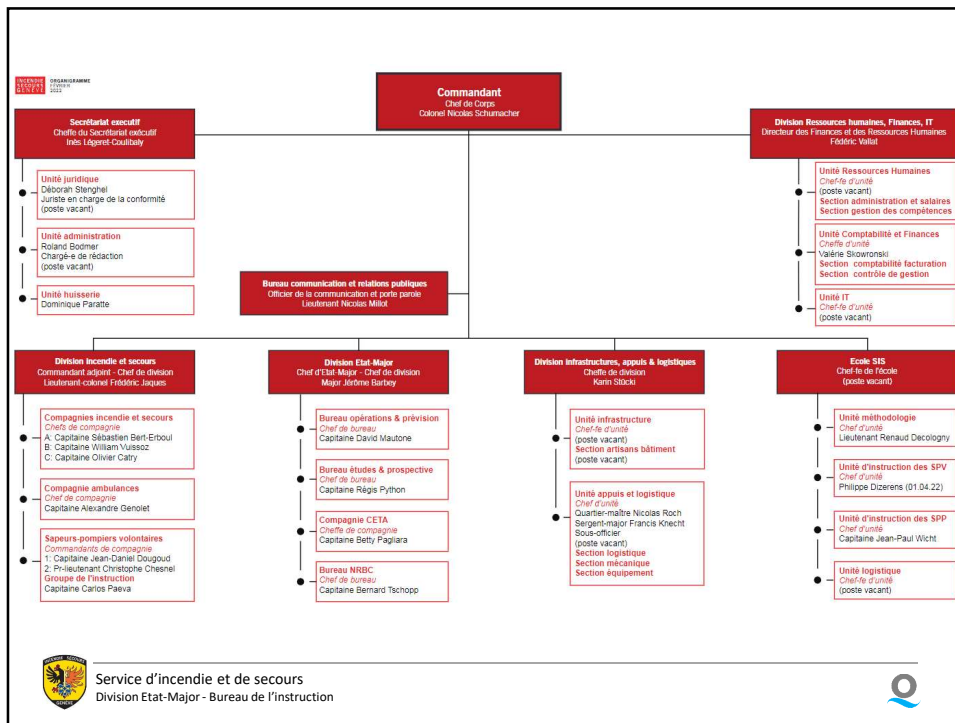
Effectifs journaliers minimums SPP en conditions «normales»

- 2 officiers de garde incendie
- 2 opérateurs CETA
- 2 ambulanciers («144»)
- 2 ambulanciers dédiés aux missions spécifiques («118»)
- 32 SPP qui arment les 3 casernes dont:
 - 9 chefs d'engins
 - 3 grutiers
 - 2 GRIMP
 - **3 bateliers**



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction





Bateliers et Spécialistes en Interventions Aquatiques (SIA)



Env. 40



17



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Nos unités navales

C92	Lac	<i>Bateau pompe et de sauvetage</i>
C93	Rhône péri-urbain et rural	<i>Bateau pompe et de sauvetage</i>
C94	Rhône urbain	<i>Bateau de sauvetage</i>
C95	Rhône péri-urbain et rural	<i>Bateau de sauvetage</i>
C96	En caserne sur remorque	<i>Bateau de sauvetage</i>



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



César 92



C 92 (sur le lac)
Bateau pompe, de sauvetage et
de lutte anti-pollution

(Intrépide 850, AASM)



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



César 93

C 93 (sur le Rhône extra urbain)
Bateau incendie, de sauvetage et
de lutte anti-pollution

(Taurus, Delavergne)



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



César 95

C 95 (sur le Rhône extra
urbain)
Bateau de sauvetage et
de lutte anti-pollution

(Crown Marine)



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



César 94 et 96

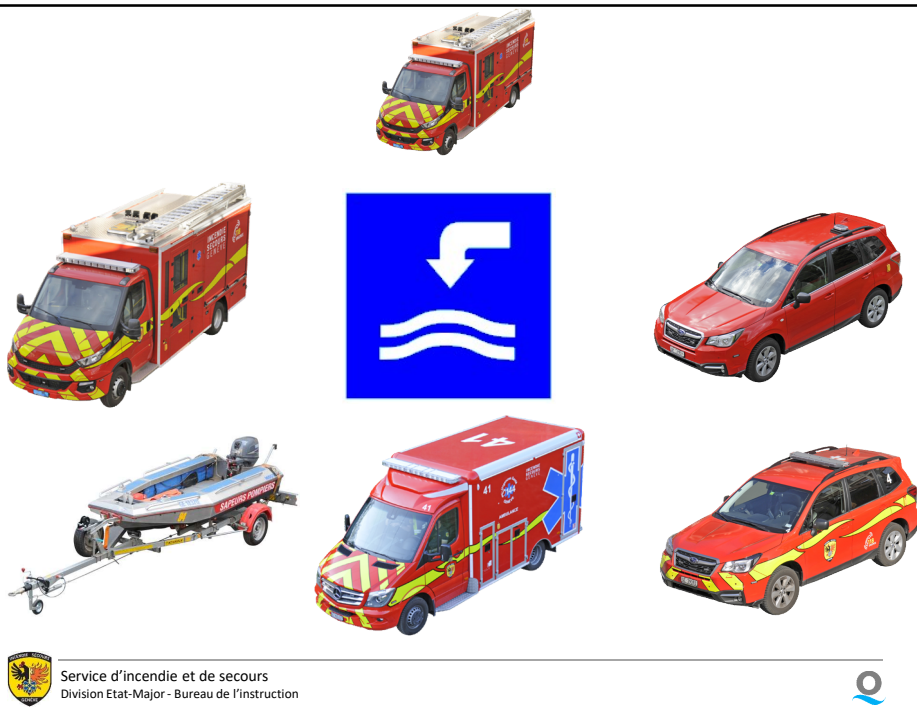


C 94/96 (sur le Rhône urbain et remorque en Cas.1) bateau de sauvetage

(Moustic, Delavergne)



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Procédure Opérationnelle NOYADES - SIS



Canal G013 Inter. nautiques (Polycom)



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Feu et ses dangers

- Brûlure
- Propagation
- Explosion
- Fumée

- Naufrage
- Pollution



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Feu de bateau au large



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction

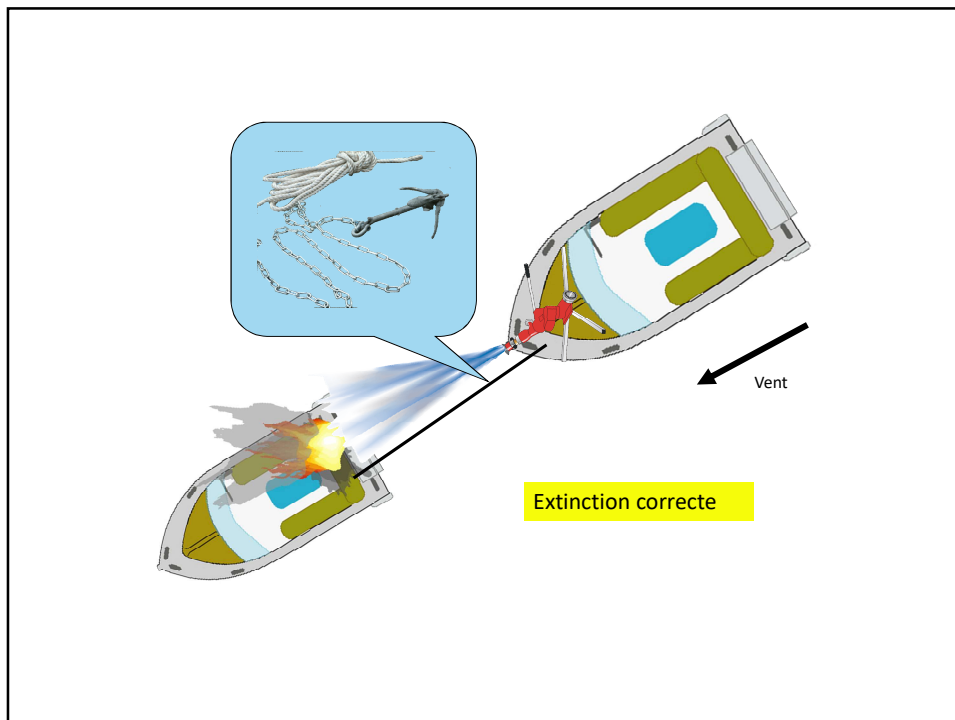


Victimes

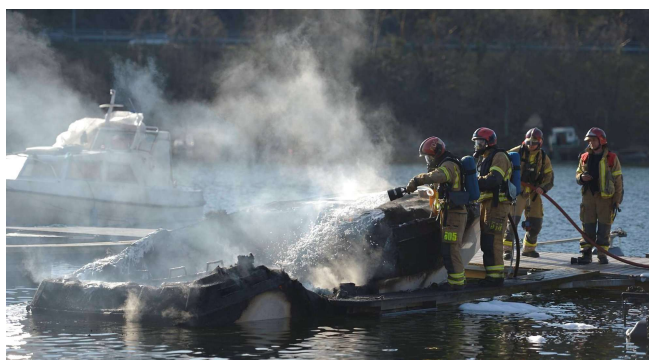


Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction





Bateau au ponton



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Bateau a terre



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



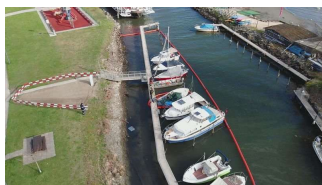
Dangers



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



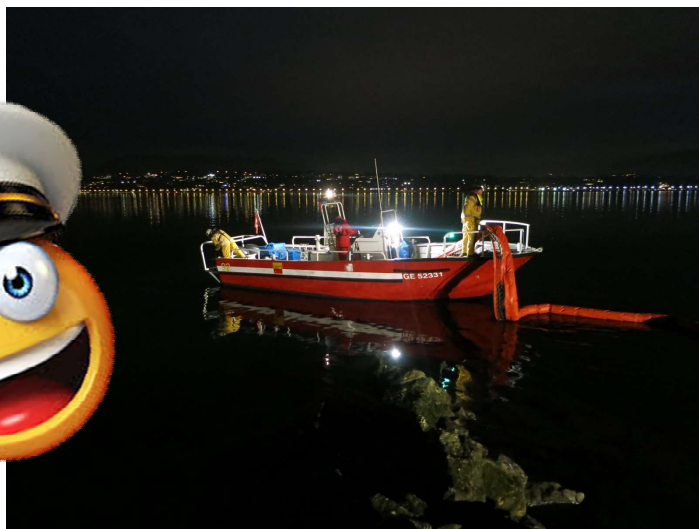
Pollutions



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Questions?



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



Messages clés:

- Alarme feu/pollution/technique: **118**
- Pas de prise de risque liée aux fumées/feu
- Collaboration



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction



EN AVANT!



Service d'incendie et de secours
Division Etat-Major - Bureau de l'instruction

